

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 006-1045/15/BC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

DPRH 15/13247/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment ses articles 3.1° et 3-3;
- Le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- Le décret n°87-1098 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux administrateurs territoriaux ;
- Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;
- La délibération du Bureau de Communauté FAG 06/448/BC du 13 juillet 2006 relative à la définition d'emplois créés à la nomenclature ;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir quatre postes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Un auditeur (Direction de l'Audit Interne)
- Un chargé de mission politique de la Ville (Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale)
- Un auditeur (Direction de l'Audit Interne)
- Un chargé d'ingénierie publique de l'attractivité et de la promotion internationale (Direction Générale Ajointe Développement Economique)

1/ Un auditeur inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des attachés territoriaux et rattaché à la Direction de l'Audit Interne :

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de l'Audit Interne :

- Participation à l'élaboration des référentiels d'audit et de contrôle.
- Participation à l'élaboration des programmes d'audits opérationnels et financiers sur les processus de MPM et sur l'ensemble de ses activités, ainsi ainsi que sur les opérations financées par des fonds européens,
- Réalisation des missions d'audit interne (audit d'entité, de fonction de système, de procédures) :
 - Préparation des méthodologies et des outils adaptés aux types d'audits à réaliser,
 - Organisation des entretiens d'audit et analyse de la documentation relative au domaine concerné,
 - Elaboration de propositions pour améliorer le contrôle interne, la gestion du risque et les performances des entités auditées,
 - Rédaction des rapports d'audit présentant les différentes recommandations à mettre en place,
 - Suivi de la mise en oeuvre des recommandations.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- Accompagnement des directions et des services dans la conception et la mise en place de méthodes et d'outils de contrôle interne,
- Suivi des « contrôles qualité gestion » des opérations financées via les fonds FEDER et FSE.

Profil : Formation supérieure (bac+3). Compétences en réglementation des marchés publics et engagements comptables. Expérience professionnelle similaire dans les missions de conseil et de contrôles financiers.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

2/ Un chargé de mission politique de la Ville inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des attachés territoriaux et rattaché à la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale.

Description du poste : Sous l'autorité du Chef de service de la Mission Politique Ville :

● Pilotage des études sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Conduite de réflexions sur la géographie prioritaire avec l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM) : sélection d'indicateurs, élaboration de cartes géographiques,
- Participation au travail de bureau d'études : analyse et conception d'études,
- Contribution à l'élaboration du futur contrat de ville intercommunal : intervention en collaboration avec la ville de Marseille dans la détermination des modalités de déplacements (cahiers des charges, dossiers de consultation),
- Contribution à la déclinaison « cohésion sociale » du futur programme européen FEDER.

● Suivi opérationnel :

- Suivi du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020 :
 - Préparation des différents comités de pilotage (préparation des décisions avec les élus désignés par MPM),
 - Participation aux différents comités techniques,
 - Construction et mise en place des actions de droit commun de MPM dans différents domaines (habitat, transport, développement économique et insertion, gestion urbaine de proximité).
- Préparation et suivi de la programmation associative dans le cadre de contrats urbains de cohésion sociale :
 - Sélection des projets associatifs en matière d'habitat, de transport, de développement économique et d'insertion et de gestion urbaine de proximité).
 - Gestion des aides accordées par MPM.
- Instruction des projets FEDER « Compétitivité régionale et emploi » sur le thème de la cohésion sociale.
- Instruction des dossiers et suivi de l'intermédiaire avec les entreprises dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.

Profil : Formation supérieure (bac+3) dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement local. Maîtrise de la réglementation de l'aménagement de l'espace public.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

3/ **Un auditeur** inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des attachés territoriaux et rattaché à la Direction de l'Audit Interne :

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur de l'Audit Interne :

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- Participation à l'élaboration des référentiels d'audit, de contrôle et des programmes d'audits opérationnels et financiers sur les processus de MPM et sur l'ensemble de ses activités, ainsi que sur les opérations financées par des fonds européens.
- Réalisation des missions d'audit interne (audit d'entité, de fonction de système, de procédures) :
 - Préparation des méthodologies et des outils adaptés aux types d'audits à réaliser,
 - Conduite des entretiens d'audit et analyse de la documentation relative au domaine concerné,
 - Elaboration des propositions pour améliorer le contrôle interne, la gestion du risque et les performances des entités auditées,
 - Rédaction des rapports d'audit présentant les différentes recommandations à mettre en place,
 - Suivi de la mise en oeuvre des recommandations.
- Accompagnement des directions et des services dans la conception et la mise en place de méthodes et d'outils de contrôle interne.
- Suivi des « contrôles qualité gestion » des opérations financées via les fonds FEDER et FSE.

Profil : Formation supérieure (bac+3). Compétences en réglementation des marchés publics et engagements comptables. Expérience professionnelle similaire dans les missions de conseil et de contrôle financiers.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

4/ Un chargé d'ingénierie publique de l'attractivité et de la promotion internationale inscrit à la nomenclature en référence du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et rattaché à la Direction Générale Ajointe Développement Economique :

Description du poste : Sous l'autorité du rattaché Directeur Général Adjoint Développement Economique:

- Mise au point de la stratégie de l'attractivité de MPM avec les acteurs économiques.
- Préparation des outils de marketing territorial, de filières et de promotion économique.
- Participation à des salons, événements et manifestations en France et à l'Etranger.
- Organisation de l'accueil de délégations et de déplacements à vocation économique.
- Suivi de l'organisation des partenariats avec l'ensemble des acteurs autour de l'attractivité de la Métropole.
- Développement de la stratégie touristique.
- Animation de l'équipe de la Direction de l'Attractivité et de la Promotion Internationale.

Profil : Formation supérieure (bac+3) diplôme d'Ecole de Commerce. Compétences en marketing territorial et dans les métiers de la communication commerciale. Expérience professionnelle confirmée sur des fonctions similaires.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'administrateur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Article 2 :

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant de l'expérience professionnelle et de la formation nécessaire pour les occuper.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A510 - Chapitre 012 - Fonction 020 - Nature 64111 ou par défaut, 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER